

Chaud devant - Pour des territoires de montagne en transitions

APPEL
À CANDIDATURES
2025

DATE LIMITE
DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
10 JUILLET 2025, 17H.

Pourquoi cet appel à candidatures ?

Les enjeux des territoires ruraux, tout comme ceux relatifs à la transition écologique, comptent depuis plusieurs années parmi les priorités stratégiques de la Fondation de France Centre-Est, soucieuse d'agir au plus près des besoins. Les territoires de montagne subissent les effets du réchauffement climatique et sont au-devant de mutations sociales, sociétales et environnementales majeures, qu'elle souhaite accompagner.

Si l'on observe une accélération de l'intégration des questions environnementales dans le secteur philanthropique¹, les financements alloués à une approche systémique des défis rencontrés par les territoires de montagne sont encore très minoritaires. La Fondation de France porte une vision transversale qui considère la complexité des enjeux et la nécessité de penser l'interdépendance des questions sociales, sociétales, environnementales et territoriales **pour une transition écologique, juste et solidaire**.

Elle envisage ainsi **les défis majeurs des territoires de montagne** comme étroitement connectés :

- **La vie de la montagne est percutée de plein fouet par les impacts du dérèglement climatique** : fonte des glaciers, raréfaction de la ressource en eau, remontée en altitude de la végétation, diminution de l'enneigement, glissements de terrain ou phénomènes météorologiques

extrêmes... Dans les Alpes, les températures ont augmenté de 2,4°C en 120 ans, soit deux fois plus que la moyenne mondiale.

Ces transformations soulignent la grande vulnérabilité de ces territoires aux changements, et l'impératif de proposer des trajectoires d'atténuation et d'adaptation réalistes dans un environnement façonné par l'attractivité touristique hivernale.

- **La vie à la montagne à l'année se complexifie et exclut davantage** : il devient difficile d'y habiter dignement et durablement, en raison d'une insuffisance de logements adaptés et accessibles financièrement, alors même que les offres d'hébergement touristique se multiplient et montent en gamme. Par ailleurs, on note l'éloignement progressif ou la disparition d'un certain nombre de « services » et piliers de la vie quotidienne (offre d'éducation/formation adaptée aux besoins du territoire, lieux de soin, espaces de convivialité ou de culture, solutions de mobilité, etc.), et un manque d'emplois ou d'activités exerçables à l'année, ce qui contraint certains habitants au départ ou complique leur vie quotidienne et leur installation.

Les flux touristiques sont croissants : ils se concentrent sur des temporalités réduites, les secteurs aménagés (stations, sentiers, villages, refuges) subissent la surfréquentation, et la montagne dite peu-aménagée l'est de moins en moins.

¹ Observatoire Philanthropie & Société, Fondation de France (2024), *La philanthropie face aux défis environnementaux : enjeux et perspectives pour une transition juste*

• **La vie ensemble en montagne se conflictualise** : les territoires de montagne et leurs habitants sont confrontés à des clivages croissants et à de nombreuses tensions autour des modèles souhaitables. La difficulté à dialoguer (élus/citoyens, acteurs associatifs/économiques, anciens/néo-habitants...), couplée à la polarisation des positions fragilisent les liens. La forte proportion de résidences secondaires et l'activité saisonnière exacerbent ce constat, une partie de la population n'étant présente que sur des périodes très courtes. Par ailleurs, des résidents secondaires ou saisonniers peuvent y vivre une grande partie de l'année mais éprouver pourtant des difficultés à s'investir dans les dynamiques du territoire et à s'y relier. Ces conflits réduisent aussi les possibilités d'engager collectivement des trajectoires de transition à grande échelle. Les initiatives existent, mais elles sont pour beaucoup fragiles ou peu visibles au-delà de leur secteur proche.

Pour engager une dynamique globale de transition juste des territoires de montagne il est donc important de transformer les modes d'habiter et les systèmes productifs, pour aller vers plus de durabilité et une logique de vie à l'année.

Il s'agit de permettre une vie à la montagne basée sur des relations apaisées, solidaires et équilibrées, respectueuse du milieu et des écosystèmes, et à tous les habitants de se projeter collectivement dans un projet commun qui favorise une transition écologique, à la fois juste et solidaire de leur territoire.

La Fondation de France Centre-Est veut ainsi soutenir le potentiel d'expérimentation, de transformation et la capacité d'entraînement des territoires de montagne dans ces transitions.

Objectifs

Concrètement, cet appel à candidature vise à :

• **Soutenir des initiatives faisant évoluer les systèmes économiques et sociaux des territoires de montagne vers plus de durabilité et de vie à l'année**, au-delà de la mono-activité touristique. L'objectif est **d'inventer de nouveaux modèles d'activités et de nouveaux modes de vie** qui concilient pour tous : habitabilité, préservation des ressources, protection du vivant, qualité de vie individuelle et collective.

• **Accompagner le développement d'initiatives citoyennes, associatives et démocratiques basées sur le dialogue et l'élan collectif**. L'objectif est de favoriser leur **reconnaissance** et leur **légitimité à construire de nouveaux modèles de vie** en territoires de montagne.

• **Diffuser des récits et ressources permettant de rendre accessibles les transitions**, pour tous types de territoires de montagne. L'objectif est de proposer des **sources d'inspiration en rendant visibles** des initiatives de transitions désirables, et de se doter des **ressources partagées** pour agir. Il s'agit finalement de transformer les imaginaires, pour passer **d'une montagne vue comme terrain de jeu vers une montagne vue comme espace de vie**.

Territoires concernés

Pour 2025, cet appel à candidatures exploratoire cible exclusivement des initiatives intervenant sur les territoires de montagne des **départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie**.

Les initiatives qui interviennent sur des périmètres qui dépassent les frontières administratives de ces trois départements sont acceptées dans la mesure où les actions concernées s'y déploient majoritairement (ex. Vercors côté Drôme, approches transfrontalières à l'échelle de vallées...).

Critères de sélection

Les initiatives retenues pourront se trouver à différents stades de maturité :

- Émergence
- Déploiement & structuration
- Développement & changement échelle

Critères prioritaires

1. **Avoir un impact direct** sur la transformation des modes de vie (travailler, se relier, produire et consommer, se former, se loger, etc.) pour habiter la montagne à l'année, en générant des co-bénéfices positifs pour le climat ou la biodiversité. Cette transformation devra permettre de s'émanciper d'une logique de mono-activité loisirs/tourisme.

2. **S'inscrire dans une démarche de dialogue territorial** impliquant les habitants dans leur diversité (résidents permanents, secondaires, saisonniers, élus, acteurs associatifs, socio-professionnels...) pour favoriser l'émergence d'un horizon commun pour le territoire. Elle devra viser l'accompagnement pacifié du débat, et faciliter l'ancrage et la pérennité des dynamiques de transitions. Elle devra permettre la réalisation de projets concrets. Elle pourra avoir été réalisée en amont ou bien être comprise dans l'objet de la demande.

3. **Adopter une approche systémique du changement** :

• Agir sur les causes profondes des dysfonctionnements autant que sur les symptômes.

• Aborder ces défis dans leur complexité et leurs interactions : ne pas privilégier une entrée thématique, isolée des autres défis.

• Considérer que le temps long fait partie intégrante de la démarche pour créer des relations de confiance, favoriser l'apprentissage et l'adaptation continue.

4. **Avoir vocation à se pérenniser et à s'ancrer localement** : penser la faisabilité au-delà d'une ou plusieurs phases d'expérimentation, pour s'inscrire dans une logique de continuité d'actions et de déploiement.

Critères complémentaires

1. **S'inscrire dans une démarche de diffusion, partage d'expériences, répliation** en vue de faire bénéficier d'autres acteurs et territoires des démarches mises en place.

2. **S'appuyer sur des coopérations locales structurantes** : forte articulation avec les acteurs locaux (associatifs, acteurs publics, réseaux, collectifs citoyens), pour favoriser la complémentarité avec l'existant et éviter les actions isolées ou dupliquées sans ancrage local.

Dépenses éligibles

• **Frais de fonctionnement**

• **Frais d'investissement**, lorsqu'ils sont reliés à une action qui dépasse la construction d'équipements ou l'achat de matériels.

Cet appel à candidature ne financera pas :

- les démarches de consultation, concertation, ou de recherche appliquée sans actions opérationnelles directement mises en œuvre ;
- les projets de pédagogie ou de sensibilisation ;
- les dépenses ciblant uniquement l'évènementiel ;
- la construction d'infrastructures ;
- les formations diplômantes ou individuelles ;
- les actions relevant des compétences obligatoires et réglementaires des acteurs publics et des collectivités (ex. voirie, foncier, mobilités, tourisme, aides aux entreprises ou développement de filières économiques, etc.) : seules les démarches d'expérimentation peuvent être éligibles, en priorité celles menées par des communes de moins de 5000 habitants ;
- les initiatives sans recherche de cofinancement (hors autofinancement) ;
- les démarches déjà terminées au moment de la décision de financement.

Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif et d'intérêt général, dont les actions s'inscrivent dans les critères précités et se déploient en majeure partie sur les départements de l'Isère, Savoie et/ou Haute-Savoie :

- Associations et ONG
- Établissements publics (enseignement, recherche...)
- Collectivités

Les structures demandeuses doivent être éligibles au mécénat au titre des articles 230 et 238 bis du CGI.

Les candidatures impliquant plusieurs acteurs sont encouragées. Une seule structure éligible au mécénat devra porter administrativement la subvention et assurer le dépôt et la gestion du dossier pour le collectif.

Le candidat ne peut pas adresser simultanément plusieurs demandes de subvention sur le même appel à candidatures.

Une structure ressource (ex. acteur de la recherche ou de l'accompagnement membre d'un collectif) peut être impliquée dans plusieurs démarches.

Une priorité sera donnée aux candidats n'ayant pas de financement en cours à la Fondation de France.

Modalités de soutien

Le financement pourra concerner jusqu'à 3 années, avec des enveloppes de soutien comprises entre 10 000 € et 30 000 € par an.

Le candidat devra inclure dans son dossier une proposition de répartition annuelle des financements demandés à la Fondation de France. Une partie du financement sera octroyée dès l'engagement de la subvention, et l'échelonnement sera proposé par le Comité de décision sur la base des éléments fournis lors de l'instruction du dossier.

La candidature devra préciser ses modalités de financement (dépenses et recettes prévues sur toute la durée de la démarche) et apporter un auto-financement minimum de 10 % (valorisation temps humain accepté).

Compte tenu du budget disponible, une douzaine de dossiers maximum pourront être financés.

Étapes et calendrier

1. du 26 mai au 10 juillet 2025 > Note d'intention

Les candidats sont invités à compléter une note de présentation de leur démarche (2 pages maximum) et à la renvoyer par mail à contact-montagnes@fdf.org. La trame obligatoire est téléchargeable à ce lien : <https://www.fondationdefrance.org/aap-territoires-montagne>

2. du 10 juillet au 28 août > Pré-sélection

Les équipes de la Fondation de France analyseront les notes reçues et présélectionneront celles qui répondent aux critères d'éligibilité et aux objectifs de cet appel à candidatures. Tous les candidats seront informés de la suite donnée à leur demande de soutien.

3. du 29 août au 24 septembre > Complétude du dossier

Un dossier à compléter sera envoyé aux candidats présélectionnés. Ces dossiers seront à déposer sur la plateforme en ligne de la Fondation en France, selon les instructions communiquées à l'envoi du dossier.

4. du 25 septembre au 21 octobre > Instruction

Les candidats présélectionnés seront contactés pour un entretien d'instruction planifié avec un expert de la Fondation de France.

5. Fin octobre > Sélection

Les décisions concernant les projets financés seront annoncées aux candidats fin octobre 2025.

Une lettre d'engagement valant convention sera adressée aux lauréats et précisera les modalités du soutien (montant, affectation éventuelle, conditions de versement et points de suivi).

6. Contribution à des temps d'échange entre acteurs de la transition en montagne

La structure soutenue s'engage à participer à une 1/2 journée de rencontre par an, organisée par la Fondation de France Centre-Est, visant à rassembler une communauté d'acteurs agissant en faveur de la transition écologique juste et solidaire en territoires de montagne. Il s'agira de temps dédiés à :

- Partager des expériences, des outils, des éléments de capitalisation des initiatives soutenues ;
- Favoriser leur mise en réseau, les synergies entre elles ;
- Permettre leur éventuelle diffusion ou répliation ailleurs, sur d'autres territoires ou par d'autres acteurs.

Comment répondre ?

Les porteurs de projets sont invités à télécharger un modèle de réponse pour la note d'intention à ce lien : <https://www.fondationdefrance.org/aap-territoires-montagne> Merci de l'envoyer complétée à l'adresse contact-montagnes@fdf.org avant le 10 juillet 2025 à 17h. Vous pouvez adresser vos questions à cette adresse.

Tout dossier adressé par voie postale, par une autre voie que cette adresse, ou hors délai ne sera pas étudié.



40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
X in @ f
[fondationdefrance.org](https://www.fondationdefrance.org)

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 977 fondations abritées soutiennent chaque année près de 12 600 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.